



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLET

AVIS PUBLIC

AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLET

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Conformément à l'article 145.33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1), un avis public est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Clet,

QU'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le lundi 14 septembre 2026 à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 4, rue du Moulin à Saint-Clet;

QU'au cours de cette séance, le conseil se prononcera sur la demande de dérogation mineure suivante :

1. Immeuble visé : **Lot 2 397 108, connu sous l'adresse 689, Chemin Saint-Emmanuel**

Nature et effets de la demande # 2026-02 :

La demande vise à accepter sur un bâtiment résidentiel en zone agricole, un revêtement extérieur, déjà installé, composé d'un matériel non réglementaire pour un usage résidentiel tel que prescrit dans le règlement de zonage numéro 226.

Toute personne qui désirerait s'exprimer relativement à cette demande pourra se faire entendre par le conseil municipal au cours de cette séance.

DONNÉ à Saint-Clet,
Ce 27^{ième} jour d'août 2026

Nathalie Pharand
Directrice générale et greffière-trésorière